



Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 mars 2024

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil Municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

PRÉSENTS : Jacky BLONDEL, Patrick BRICON, Jean-Christophe CHARBIT, Yann-Fabrice FAUCILLE, Thierry HOCHARD, Claire DOMINGUEZ, Philippe LE PECHEUR, Laurence MARTIN

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Eric BOISTEAU (pouvoir donné à Jean-Christophe CHARBIT), Catherine CHANDOLAS (pouvoir donné à Patrick BRICON), Pierre BIVAS (pouvoir donné à Philippe LE PECHEUR), Didier BROQUET (pouvoir donné à Thierry HOCHARD), Ludovic DAVOINE (pouvoir donné à Jacky BLONDEL), Nadine SISTIAGUE (pouvoir donné à Yann-Fabrice FAUCILLE)

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence PETIPHAR

SECRETAIRE DE SEANCE : Yann-Fabrice FAUCILLE

Le quorum étant atteint, **M. le Maire** ouvre la séance à 20h02.

M. FAUCILLE indique qu'en raison d'un souci informatique, la séance ne pourra pas être retransmise sur Facebook comme à l'accoutumée, et s'en excuse. Souci technique qui amène également à reporter l'approbation de précédents PV.

1/ Délibération n° 2024-01 : Autorisation au Maire d'effectuer une demande de subvention à l'État dans le cadre de la DSIL au titre de l'année 2024 pour le remplacement des menuiseries de la Mairie (partie arrière)

M. le Maire, après la lecture du projet de délibération, concernant les travaux de rénovation énergétique visant au remplacement des menuiseries de la Mairie (partie arrière), rappelle que les pourcentages de subventions se font sur les montants HT. Il indique également que les fonds de concours sont quasiment automatiques, les enveloppes étant déjà votées et que des crédits sont restants.

M. LE PECHEUR relève une erreur d'addition dans le tableau, au niveau de la dernière ligne.

M. le Maire le remercie, et indique la rectification du tableau.

En l'absence d'autres remarques ou questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 14

Pour : 14 (unanimité)

2/ Délibération n° 2024-02 : Autorisation au Maire d'effectuer une demande de subvention à l'État dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2024 pour le remplacement de l'éclairage dans les bâtiments communaux

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, concernant les travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux, visant au remplacement de l'éclairage, afin d'installer des luminaires LED. Il présente l'avant-projet, d'un montant total de 28 807,34 € HT, soit 34 568,81 € TTC.

M. LE PECHEUR remarque que dans le détail de la subvention, il est prévu l'éclairage de la bibliothèque, or un projet est prévu pour ce bâtiment.

M. le Maire indique que si le projet aboutit, les LED seront récupérées, afin de diminuer les coûts. Il indique également que la grande majorité des dépenses concernent l'école.

En l'absence d'autres remarques ou questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 14

Pour : 14 (unanimité)

3/ Délibération n° 2024-03 : Autorisation au Maire d'effectuer une demande de subvention à l'État dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2024 pour la réfection de la toiture de l'escalier extérieur de l'école primaire

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, concernant les travaux de rénovation énergétique, visant à la réfection de la toiture de l'escalier extérieur de l'école primaire. L'opération est prévue d'un montant total de 17 399,96 € HT, soit 20 879,93 € TTC.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 14

Pour : 14 (unanimité)

M. le Maire indique aux conseillers présents qu'un plan cadastral a été joint à leur dossier. L'objectif est de préserver notre patrimoine, préserver nos paysages, anticiper l'avenir. **M. le Maire** rappelle que les parcelles constituant le parc communal ont été achetées par la Mairie à l'époque de M. Grandry, ce que personne ne semble regretter aujourd'hui.

M. Le PECHEUR indique avoir transmis des questions, mais après vérification, celles-ci ne semblent pas être parvenues.

M. le Maire s'excuse de cette non-réception, et indique prévoir d'y répondre lors de la prochaine séance du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23.

Le Maire,

Jean-Christophe CHARBONNIER



Le secrétaire de séance,

Yann-Fabrice FAUCILLE